



COMMUNE DE BRIANTES
CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;

La convocation a été adressée et affichée le 26 avril 2024, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024
- Délibération : Taux des taxes directes locales 2024
- Délibération : Travaux de l'Eglise et de la Chapelle et demande de subvention Fonds du Patrimoine
- Délibération : Travaux d'aménagement du « Petit Etang » et demande de subvention fonds vert
- Délibération : Modification de l'article 7 « mode de représentation des communes » des statuts de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère
- Délibération : tarifs de location des biens communaux et restauration scolaire
- Organisation des élections du 9 juin 2024
- Cimetière
- Choix sur le système de chauffage de l'école et la mairie
- Divers

Sont présents : Jean-Claude BOURY, Jean-Michel BONNIN, Francis CHAMPEAU, Francis RABILLÉ, Bernard PEROT, Adrien CAMP, Véronique CLARY, Frédéric BOULBON, Johnny KUNTZ et Aurélie PETIPEZ formant la majorité des membres en exercice.

Sont absents : Christophe MOULIN, Olivier CHARPENTIER et Patricia LORY

Procurations :

Nombre de conseillers présents : 10 **pouvoirs** : 0 **votants** : 10

 Le quorum est atteint.

Monsieur Francis CHAMPEAU est désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 8 AVRIL 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et des modifications à apporter au procès-verbal. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – décision budgétaire portant virement de crédit

Le Maire de Briantes, informe le conseil municipal de la prise d'une décision afin d'effectuer des transferts de crédits et de permettre la sincérité de l'état de la dette et l'égalité des montants inscrits au chapitre 66 et au compte 16, il décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépôts et cautionnements reçus	165		565,25			0,00
Emprunts en euros			0,00	1641		565,25
Fonctionnement dépenses			565,25			565,25
			Solde			0,00

3/ TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Considérant le courrier du 23 avril 2024 de Madame la Sous-Préfète d'Issoudun et La Châtre concernant les taux de fiscalité 2024, Monsieur le Maire explique que le taux de la taxe d'habitation ne peut pas augmenter seul, les contraintes réglementaires relatives aux variations de taux de fiscalité directe locale sont encadrées par 2 méthodes (la variation proportionnelle ou la variation différenciée, confère courrier en annexe).

Une consultation auprès des services des impôts devra être envisagée au préalable pour une éventuelle augmentation des taux pour 2025.

Cette délibération annule la délibération n° 11-08.04.2024 prise le 8 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les taux pour l'année 2023 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.88 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19.04 %

Le Conseil municipal, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.88 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19.04 %

4/ TRAVAUX DE LA CHAPELLE DE VAUDOUAN ET DE L'EGLISE SAINT AIGNAN

Monsieur le Maire expose que des travaux de réfection du chœur et du chemin de Croix de l'église Saint Aignan ainsi que les grilles d'entrée et un vitrail de la chapelle de Vaudouan.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre du FONDS PATRIMOINE 2024 du Conseil Départemental sera déposé.

Afin de déposer le dossier de demande de subvention, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

- Décapage et mise en peinture de 2 grilles et 2 vantaux pour un montant de 1 132.60 € H.T. soit 1 359.12 € T.T.C.
- Dépose des 2 grilles et 2 vantaux pour un montant de 810 € H.T. soit 972 € T.T.C.
- Réfection du Chœur de l'église Saint Aignan et réparation du vitrail à la chapelle de Vaudouan pour un montant forfaitaire de 6 900 € T.T.C..

Approuve les travaux de réfection de la chapelle de Vaudouan et de l'église Saint Aignan.

Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
	MONTANT H.T.	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Jacques VIARD restauration	5 750,00 €	6 900,00 €	SUBVENTION - Fonds Patrimoine	2 692,41 €	35 %
SOUDEUR PERF	810,00 €	972,00 €	FONDS PROPRES	5 000,19 €	65 %
BERRY EPOXY	1 132,60 €	1 359,12 €	MONTANT TOTAL	7 692,60 €	100 %
MONTANT TOTAL	7 692,60 €	9 231,12 €			

Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental le dossier de demande de subvention au titre du FONDS PATRIMOINE 2024.

Les travaux ne seront réalisés que si la subvention est accordée.

5/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT « DU PETIT ETANG » ROUTE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose que des travaux d'aménagement « du petit étang » route du cimetière en partenariat avec l'association INDRE NATURE qui effectuera la phase étude et élaboration du projet

et la phase réalisation sera attribuée à des intervenants extérieurs partenaires de l'association INDRE NATURE.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre du FONDS VERT Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 de la Préfecture sera déposé.

Afin de déposer le dossier de demande de subvention, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les devis suivants (confère document annexe) pour un montant 14 040.62€ T.T.C.

➤ Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES				RECETTES		
		MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT	TAUX
INDRE NATURE	projet	3 776,67 €	4 532,00 €	SUBVENTION FONDS VERT 2024	9 833,03 €	80 %
PONNET Alexis	Terrassement	2 585,65 €	3 102,78 €	FONDS PROPRES	2 458,26 €	20 %
SAVOIRS A VIF	panneaux pédagogiques	500,00 €	600,00 €			
PIC BOIS	table de lecture conception graphique	774,82 €	929,78 €			
PONNET Alexis	création 2ème rampe d'accès	3 840,52 €	4 608,62 €			
BERRY FLORE	aménagement végétal	813,64 €	895,00 €			
MONTANT TOTAL		12 291,29 €	14 668,18 €	MONTANT TOTAL	12 291,29 €	100 %

Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la Préfecture le dossier de demande de subvention au titre du FONDS VERT 2024 Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

Les travaux ne seront réalisés que si la subvention est accordée.

6/ MODIFICATION DU L'ARTICLE 7 « MODE DE REPRESENTATION DES COMMUNES » DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATRE ET SAINTE-SEVERE.

Le Maire expose au Conseil municipal que par délibération n°2024_038 du 28 mars 2024, le Conseil de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère a décidé de modifier l'article 7 « mode de représentation des communes » afin d'être en conformité avec l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019.

La composition du conseil communautaire est portée à 48 membres dont 2 membres titulaires pour la commune de Pouligny-Notre-Dame.

Par application de la règle de parallélisme des formes, le retrait et l'ajout des compétences intervient suivant les règles prévues par l'article L5211-17 du CGCT pour l'extension.

En conséquence, il invite le Conseil à se prononcer, conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'article 7 « mode de représentation des communes » qui porte le nombre à 48 délégués communautaires au lieu de 47 dont 2 membres pour la commune de Pouligny-Notre-Dame et approuve le projet de statuts de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte Sévère tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

7/ TARIFS DE LOCATION DES BIENS COMMUNAUX ET RESTAURATION SCOLAIRE

Considérant la hausse du prix de l'électricité, qui impactent considérablement le budget de la commune Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'apporter quelques modifications et vote les tarifs ci-dessous applicables au 1^{er} septembre 2024 :

ESPACES COMMUNAUX	Habitant ou Association de la commune	Personne ou Association hors commune
SALLE POLYVALENTE		
Particulier le week-end	150 €	250 €
Location de courte durée (1/2 journée)	50 €	100 €
Associations (sous réserve de réservation)	gratuite	100 €
TABLES ET BANCS		
Tables et bancs	4 € (1 table + 2 bancs)	
AIRE DE PIQUE NIQUE		
Particuliers	30 €	60 €
Associations	gratuite	50 €

ESPACE SOCIO-CULTUREL	ASSOCIATION de la commune	ASSOCIATION hors commune
Location à la journée	gratuite	80 €
Location de courte durée (1/2 journée)	gratuite	40 €
	JOURNEE	½ JOURNEE
Coworking ou travail individuel	10 € / personne	5 € / personne
RESTAURATION SCOLAIRE		
- repas enfant		3,00 €
- repas adulte enseignant ou personnel		4,50 €
GARDERIE PERISCOLAIRE		
- tarif (matin et soir)		1€

ARRHES ET CAUTION (salle polyvalente et centre socio-culturel):

Une caution de 400€ sous forme de chèque sera exigée lors de la remise des clés, en garantie des dommages qui pourraient éventuellement être causés. Un état des lieux sera systématiquement établi. Sans litige, le chèque sera rendu 15 jours après la restitution des clés. Les chèques d'arrhes (50%) déposés le jour de la réservation seront encaissés par la trésorerie dans les 15 jours qui suivent et ne seront pas remboursés en cas d'annulation (excepté en cas de force majeure à l'appréciation du maire). Le paiement des sommes restant à régler sera effectué la semaine précédente ou à la remise des clés.

8/ LOYER DU LOCAL PROFESSIONNEL – 4 Place Jean Moulin BRIANTES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, suite à une demande de location du local situé au 4 place Jean Moulin par une entreprise nouvelle de maîtrise d'œuvre souhaitant s'installer sur le canton de La Châtre. Cette salle servait auparavant de salle de réunion aux associations, étant donné la nouvelle construction au 7 rue du Château dédiée aux associations, cette salle assez spacieuse pourrait être mise à la location.

Monsieur le Maire propose le tarif de 400€ toutes charges comprises (électricité, eau, ordures ménagères et internet), le loyer sera indexé chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Monsieur le Maire propose d'établir un bail pour local professionnel avec la personne intéressée. Le bail sera établi en fonction de la nature de l'activité exercée et de la qualité du preneur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant du loyer à 400€ toutes charges comprises (électricité, eau, ordures ménagères et internet) et il sera indexé chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

9/ ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

PRESENCE ASSESSEURS

8H - 12H	12H - 17H	17H - 18H
Président Jean-Claude BOURY	Président suppléant Francis CHAMPEAU	Président Jean-Claude BOURY
Secrétaire Jean-Michel BONNIN	Assesneur suppléant 3 Véronique CLARY	Secrétaire Jean-Michel BONNIN
Assesneur titulaire 1 Bernard PEROT	Assesneur suppléant 4 Frédéric BOULBON	Assesneur titulaire 1 Bernard PEROT
Assesneur titulaire 2 Johnny KUNTZ	Assesneur suppléant 5 Christophe MOULIN	Assesneur titulaire 2 Johnny KUNTZ

BUREAU :

- PRESIDENT : Jean-Claude BOURY
- SECRETAIRE : Jean-Michel BONNIN
- ASSESSEUR TITULAIRE : Bernard PEROT
- ASSESSEUR TITULAIRE : Johnny KUNTZ

Présents à 8h et à 18h, signent le PV, restent présents lors du dépouillement en soutien aux scrutateurs.

PRESENCE SCRUTATEURS à partir de 18H

OUVERTURE	LECTURE	POINTAGE	POINTAGE
Olivier CHARPENTIER	Christophe MOULIN	Marie-Christine ROBIN	Philippe DUPUCH

10/ DIVERS

- Des pré-études de faisabilité ont été réalisées à l'aide du SDEI et de Pays de la Châtre en Berry sur un éventuel système de chauffage soit en géothermie et en biomasse, les documents ont été diffusé au conseil municipal. Un diagnostic énergétique devra être réalisé pour l'école dont l'isolation semble très importante à refaire. Le choix de la commune serait la biomasse.

- Une expertise a eu lieu le 7 mai 2024 concernant l'incendie du local professionnel au 18 rue du Château, la présence d'un représentant de la SOCOTEC a été d'un appui considérable. Un procès verbal sera établi ainsi que le montant de l'indemnisation que la commune recevra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

Le Maire
Jean-Claude BOURY

Le secrétaire de séance
Francis CHAMPEAU